

Les équipements municipaux (Complexe Sportif, salles municipales, ...) sont à nouveau ouverts pour un usage associatif, à l'exclusion des locations privées.

Les inscriptions aux événements municipaux sont obligatoires auprès de la Mairie au 03.20.91.59.01 ou par mail : mairie@lezennes.com

Le port du masque est obligatoire pour participer aux manifestations municipales, manifestations susceptibles d'être annulées selon l'évolution du contexte sanitaire.



SUR VOS TABLETTES

› Jeudi 3

- **Comité Local du Secours Populaire** Portes ouvertes / Ancienne Mairie - 14h30 à 18h.

› Samedi 12

- **La Municipalité & les Associations** Forum des Associations / Complexe sportif Philippe Berthe - 14h à 18h.

› Samedi 19

- **Municipalité** Pièce de théâtre « Épinards et Porte-jarretelles 3 » (voir onglet Culture).

› Samedi 19 et Dimanche 20

- **Municipalité** Semaine Européenne du Développement Durable (un flyer vous

parviendra prochainement).

- **Municipalité** Journées du Patrimoine. Exposition sur les carrières de la métropole. / salle des Rouges Barres - Inscription en mairie.

Visite libre de l'église Saint Éloi. (voir onglet Culture).

› Vendredi 25

- **Municipalité** Concert de rentrée de l'école de musique (voir onglet Culture).

› Samedi 26

- **Municipalité** Voyage des aînés (Voir onglet ci-dessous).



MARCHÉ DE NOËL

Les exposants souhaitant obtenir un stand pour le marché de Noël 2020 se déroulant les samedis 12 et 13 décembre, doivent adresser leur demande (en indiquant ce qui sera exposé) par courrier ou par mail à mairie@lezennes.com. Évènement susceptible d'être annulé en fonction de l'évolution sanitaire.



ÉCOLE DE MUSIQUE

› Inscriptions

Les inscriptions à l'école de musique peuvent s'effectuer

- par adresse mail : ecoledemusique@lezennes.com
- à l'école de musique : vendredi 4/09 entre 16h30 et 18h30 et lundi 7/09 entre 16h30 et 19h.

Classe d'accordéon ou de trompette, ateliers vocaux ado et adulte ou encore atelier percussion, il reste de la place pour vous inscrire ! Les classes de piano et de flûte sont complètes.



L'ABÉCÉDAIRE DE LA VIE QUOTIDIENNE - Extrait

› Engins de Déplacement Personnel Motorisés (EDPM)

Les trottinettes électriques et autres EDPM sont entrés dans le Code de la Route.

Règles :

- La circulation sur les trottoirs est interdite au même titre que les cyclistes. Elle est autorisée sur les pistes cyclables et sur la chaussée des routes dont la vitesse maximale est inférieure à 50km/h.
- Le conducteur doit être âgé de 12 ans minimum
- Il est interdit de circuler à deux sur une trottinette ou autre EDPM
- Il est interdit de porter un casque audio ou une oreillette lorsque l'on pilote une trottinette. L'usage du téléphone portable est également proscrit.
- La présence de feux avant et arrière et de dispositifs réfléchissants (catadioptrés) et d'un avertisseur sonore est obligatoire.
- Hors agglomération, le port du casque et d'un gilet réfléchissant est obligatoire.
- La vitesse maximale autorisée est limitée à 25km/h. (Les conducteurs d'engins non bridés risquent une amende de 1500€).

Tout contrevenant aux règles ci-dessus s'expose à une amende.

Le stationnement sur un trottoir est autorisé mais il ne doit pas gêner la libre circulation des piétons.



STADE PIERRE MAUROY

- **LOSC vs FC METZ** ¹
Dimanche 13 septembre : 13h
- **LOSC vs FC NANTES** ¹
Dimanche 27 septembre : horaire non défini

¹ Le gouvernement a décidé de maintenir une jauge maximale de 5000 personnes dans les stades jusqu'à nouvel ordre, les Préfets auront la possibilité de réduire cette jauge et même de faire interdire des événements en fonction de l'évolution sanitaire.

En conséquence, les prochains matchs du LOSC se déroulant au Stade Pierre Mauroy ne feront pas l'objet d'un filtrage d'accès à la commune.



SOCIAL - AÎNÉS - SANTÉ - SOLIDARITÉ

› Voyage des aînés

La sortie des aînés organisée par la municipalité aura lieu le samedi 26 septembre, rendez-vous Place de la République pour un départ à 8h ; heure de retour, au plus tard 20h. Nous vous proposons une visite de la cathédrale d'Amiens, suivie d'un déjeuner croisière sur la péniche « Le Picardie ». Nous visiterons ensuite une anguillère (possibilité de faire des emplettes gourmandes).

Vous détenez la carte Lez'aînés, vous avez 60 ans et + (pour un couple, il suffit que l'un des 2 conjoints remplisse cette condition), les inscriptions et paiements sont à faire en mairie avant le vendredi 4 septembre. Prix : 10 ou 20 euros selon l'imposition. Places limitées (entre 80 et 120 personnes) en fonction des distances sanitaires qu'il faudra appliquer le 26 septembre. À ce jour, le masque sera obligatoire une grande partie de la journée. Au-delà de 80 inscriptions, les lezennois sont inscrits en « liste d'attente ».

› Semaine Bleue

Le thème national de la semaine bleue 2020 est « Ensemble, bien dans son âge, bien dans son territoire - un enjeu pour l'après COVID ». Des activités intergénérationnelles vous seront proposées entre le 5 et le 10 octobre 2020 : marche douce, repas régional suivi d'un après-midi « jeux d'autrefois » ... Flyer à venir courant septembre.

› Octobre, mois de la prévention des cancers

Des rencontres seront organisées en intercommunalité entre le 8 et le 15 octobre. Vous avez la possibilité, si vous voulez vérifier vos vélos avant la balade prévue le 12 octobre, de les amener à Ronchin le 26 septembre de 14h à 17h au Centre Social de la Maison du Grand Cerf, 5 rue Vincent Auriol. Programme de la semaine : flyer à venir courant septembre.



FOCUS : LE PORT DU MASQUE

Le Préfet du Nord a renforcé les mesures du port du masque, par arrêté préfectoral du 21 août, étendant le port du masque à l'ensemble du département du Nord pour les personnes de onze ans et + :

- dans les espaces verts, qu'il s'agisse d'un espace naturel s'étalant sur plusieurs communes ou en bordure de cours d'eau,
- dans les zones piétonnes très fréquentées par le public, même de façon temporaire,
- dans les zones où la circulation est limitée à 20 km/h et où les piétons sont prioritaires,
- sur les parkings des moyennes et grandes surfaces ; cela vaut aussi pour certains petits commerces, comme des boulangeries,
- lors des manifestations sportives ou festives,
- dans les marchés,
- dans les cimetières,
- aux arrêts de bus ou de tramway, ainsi qu'aux abords des gares,
- dans un périmètre de 50 mètres autour des écoles, collèges et lycées.

À Lezennes, les zones extérieures concernées sont :

- la plaine du Complexe Sportif,
- les zones piétonnes (sentier de Seclin, passage Delobel, rue Ferrer, passage entre la rue PV Couturier et Chasses Marées),
- parking et abords du Canton du Moulin, Heron Park,
- les abords des écoles Henri Coursier, Irène Joliot Curie et Jules Ferry aux horaires d'ouverture et de fermeture des établissements,
- les squares Picavez, Brassens, Chasses Marées et entre les rues Monnet et Yves Farge,
- le cimetière,
- le marché du mercredi après-midi,
- les rues (Boulevard de Tournai, rue de la Volonté, rue du Virage) aux abords du Stade Pierre Mauroy, lors des événements.

Les contrevenants s'exposent à une verbalisation à hauteur de 135 euros.

Les manifestations sont organisées dans le respect des mesures sanitaires en vigueur. Le port du masque (non fourni) est obligatoire pour toutes manifestations municipales.

› MÉDIATHÈQUE

À partir du 1er septembre, la médiathèque vous accueille à nouveau aux horaires habituels :

- Mardi : 11h-13h / 15h-18h
- Mercredi : 10h-12h / 14h-19h
- Vendredi : 15h-19h
- Samedi : 10h-12h / 14h-18h

Pour un accueil optimal, le nombre de personnes présentes en même temps dans la médiathèque reste limité à 5. Le port du masque, non fourni, est obligatoire pour tout usager de 11 ans et plus.

› Comité de lecture

- Bonne nouvelle, à partir du mardi 8 septembre, une nouvelle sélection de livres, DVD et CD vous attend à la médiathèque. La date et les conditions de la prochaine rencontre sont encore à définir.

› Braderie de la médiathèque

- Samedi 19 septembre : La médiathèque fait sa braderie.


PETITE ENFANCE, ENFANCE & JEUNESSE

› Rentrée des Classes 2020 :

Rentrée scolaire inédite pour les enfants, parents et la communauté éducative, elle se fera sous le signe de la vigilance sans perdre de vue le bien-être de tous. Les protocoles sanitaires de l'Éducation Nationale et de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale permettent la reprise des activités scolaires et périscolaires dans des conditions assouplies par rapport aux précédents protocoles. Le dispositif des rythmes scolaires (NAP) est maintenu et sera organisé par classe pour limiter au maximum le brassage entre les élèves. La pause méridienne sera organisée sur le même modèle. Chaque école communiquera les horaires d'entrées et sorties d'écoles échelonnés auprès des parents d'élèves.

› Espace Petite Enfance :

- Consultation infantile

Consultations infantiles à l'UTPAS, 22 rue de l'Innovation 59260 HELLEMMES. Sur rendez-vous au 03 59 73 96 60.

- Baby Gym

Samedis 12 et 26 septembre à l'Espace Petite Enfance (Multi Accueil), 52 rue Paul Vaillant Couturier, Pour plus de renseignement téléphonez au 03 20 34 23 88.

- Réouverture des structures

- Multi Accueil « Les Lutins d'Isidore » : Depuis le lundi 24 août.

- RAM « Les Nanous » : Reprise des ateliers d'éveil le mardi 8 septembre

- Centres périscolaires : le mardi 1^{er} septembre

› Maison des jeunes :

Réouverture le mardi 1^{er} septembre

- Mardi : 17h à 19h (complexe sportif)
- Mercredi : 14h à 19h

› Vie Culturelle

- Pièce de théâtre « Epinards et Portejarretelles 3 » à la salle Brassens le samedi 19 septembre à 20h. Inscriptions en mairie début septembre. Places limitées.
- Concert de rentrée de l'école de musique le vendredi 25 septembre à 19h30 à l'église. Jauge limitée - Inscription en mairie.

› Journées du patrimoine

- En raison du contexte sanitaire, la visite des carrières ne pourra avoir lieu. Exposition sur les carrières souterraines de la métropole - salle des Rouges Barres / entrée libre, port du masque obligatoire, de 9h30 à 11h30 et 14h à 16h30 le samedi et le dimanche - Inscriptions en mairie.
- Visite libre de l'église Saint Éloi - samedi 10h à 12h, 14h à 15h30 et dimanche 10h à 12h et 14h à 18h, port du masque obligatoire.

- Vendredi : 17h/19h et 1 fois par mois 17h / 20h
- Un samedi par mois : proposition d'une sortie culturelle de 15h à 18h

Programme des activités en cours. Pour plus de renseignements, téléphonez au 03 20 05 58 89.

› Inscriptions temps périscolaires :

Inscriptions aux temps périscolaires du mois d'octobre 2020 : Tableaux disponibles sur le site www.lezennes.fr, à la mairie et dans les centres primaire et maternel dès le vendredi 11 septembre à compléter et renvoyer avant le 19 septembre, uniquement par mail (periscoadmin@lezennes.com) ou dans les centres éducatifs primaire et maternel.

› Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) - Automne 2020 :

ACM d'automne du lundi 19 au vendredi 30 octobre inclus. Tableaux d'inscription disponibles à partir du vendredi 25 septembre, à compléter et à rendre avant le 2 octobre soit par mail (periscoadmin@lezennes.com), soit au bureau de coordination (32 rue Paul Vaillant Couturier - 03 20 56 54 12).

› Appel à candidatures animateurs année 2020/2021 :

Vous souhaitez travailler pendant les vacances scolaires, vous êtes titulaire ou stagiaire du BAF, vous pouvez, dès maintenant candidater pour toutes les périodes de vacances de l'année scolaire 2020/2021 (Octobre, Hiver, Printemps, Été) pour les centres maternel, primaire et Maison des jeunes. Pour celles et ceux qui veulent se lancer dans l'aventure, la municipalité propose une aide sous forme de Bourse BAFA. Courrier à adresser à l'attention de M. Decourselle, 1 Place de la République, 59260 Lezennes.

› Club Couture et Détente

Reprise de ses activités le mardi 8 septembre à la salle Grémaux de 14h à 16h30.

› Lezennes Arts Plastiques

Reprise des ateliers :

- Enfants / Ados : 9 septembre
- Arts Plastiques : 10 septembre
- Peintures / Dessins : 12 septembre

La pharmacie du Grand Stade sera de garde le mercredi 2 septembre.

Tél : 03 20 91 28 27.

Adresse : 32 rue Gambetta


ÉTAT CIVIL

Sincères condoléances à la famille de :

› Monique BONHEURE

› Irène VERPLANCKE

Bienvenue à :

› Octave MUTEZ


PERMANENCES

- **Emploi et Formation**

Sur rendez-vous en téléphonant en mairie.

- **ACTION « mutuelle solidaire » :**

Pas de permanence.

- **ADIL (Agence d'Information sur le Logement) :**

Pas de permanence.

<https://www.adilnppc.fr/nos-permanences>

- **PACS :**

Sur rendez-vous en téléphonant en mairie.

- **AIAMV (Aide aux Victimes) :**

Permanences les 1er et 3ème jeudis du mois, de 14h à 17h, en Mairie.

Sur RDV en téléphonant au 03 20 49 50 79.

- **Conciliateur de justice :**

Pas de permanence.

- **Député :**

Permanence de Monsieur le Député en Mairie de Lezennes le 1er mardi du mois de 15h30 à 17h30. Avec ou sans rendez-vous.

Tél : 06 48 44 25 91

- **Conseiller Info Energie**

Pas de permanence.

- **Permanence Urbanisme**

Les samedis 5 et 19 septembre de 9h à 12h en Mairie. Sans rendez-vous.

Retrouvez nous aussi sur...

www.facebook.com/VilledLezennes

www.lezennes.fr

Téléchargez l'application CityWall

Contact : mairie@lezennes.com



Flashez ce QR code pour télécharger l'application CityWall.



DÉCHETS VERTS

Une benne sera mise à votre disposition

les samedis 5 et 19 septembre de 11h à 13h

Centre Technique Municipal

Si vous souhaitez recevoir le LIQ par mail, vous pouvez envoyer un mail à mairie@lezennes.com en indiquant vos mail, nom et prénom.

COLLECTE DES D M S

Prochaine collecte des Déchets Ménagers Spéciaux

le samedi 19 septembre de 14h à 15h

Parking de la Salle Brassens